



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

infirmiers

Question écrite n° 30555

## Texte de la question

M. Éric Straumann attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les difficultés des infirmières libérales à recruter du personnel telles que des auxiliaires de vie ou aides-soignantes. Beaucoup d'infirmières libérales ne peuvent plus, aujourd'hui, accepter de pratiquer des soins d'hygiène par manque de place dans leur tournée. Pourtant, les demandes sont présentes malgré la présence des services d'aide ou soins à domicile (SSIAD) et d'autres structures telle que l'aide à la personne âgée... Les infirmières se déplaçant à domicile proposent un service précieux, qui, dans bien des cas, permet à la personne dépendante de rester à domicile tout en bénéficiant d'une prise en charge globalisée, personnalisée et bien moins coûteuse qu'un service hospitalier. Ces mêmes infirmières pourraient satisfaire aux demandes si elles pouvaient salarier une ou deux personnes chargées des soins d'hygiène. Ce personnel exercerait sous la responsabilité de l'infirmière qui, dans son rôle propre, peut déléguer les soins d'hygiène. Les revenus liés à l'activité des soins d'hygiène seraient partagés entre les frais salariaux et les frais liés aux charges courantes : voiture, essence, assurance... Malheureusement, elles se heurtent à des réponses catégoriques et négatives de l'administration qu'elles sollicitent à ce sujet. Pourquoi, alors, notamment, que notre pays affronte une crise économique sans précédent, rien n'est fait pour faciliter l'embauche de personnes dans des secteurs qui en ont besoin ? Il lui demande ainsi comment les infirmières concernées peuvent obtenir ce droit.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Straumann](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30555

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Économie et finances

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 juin 2013](#), page 6572

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)